

mail instructions de tri

Sujet

Ne mettez surtout pas ce mail à la poubelle.

Cher collègues,

Que savez-vous des PMC?

Bientôt, nous allons commencer à **trier les PMC** dans nos bureaux/bâtiments. Les **règles de tri sont les mêmes qu'à la maison**, heureusement !

Mais certains emballages en particulier sont surtout utilisés au travail et pourraient semer le doute : PMC ou déchets ordinaires ? Voici une liste des emballages qui posent problème :

- | | |
|------------------------------------|---|
| • Gobelets en plastique | vont avec les déchets ordinaires |
| • Couverts en plastique ordinaires | (n'est pas un emballage) vont avec les déchets ordinaires |
| • Films et pellicules en plastique | vont avec les déchets ordinaires |
| • Barquettes en plastique | vont avec les déchets ordinaires |
| • Pots en plastique ordinaires | (yoghourt par exemple) vont avec les déchets ordinaires |

Ces objets ne sont pas des bouteilles ou des flacons en plastique et vont avec les déchets ordinaires.

PMC correspond à **bouteilles et flacons en Plastique, emballages Métalliques et Cartons à boissons**.

Encore des questions ?

- Consultez les **affiches** dans la cuisine/cantine
- Surfez sur laboutiquedetri.be.be
- Adressez-vous à <nom du collègue>, notre expert.

Merci d'avance pour vos efforts !

Les Belges deviendront-ils également champion du tri au travail ? Comptez sur nous pour vous **tenir au parfum** de nos résultats collectifs.

A bientôt,